



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2025_47**

3 avril 2025

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Budget annexe
Parkings communaux
Affectation des
résultats 2024

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

Nombre de conseillers en
exercice 19

Nombre de présents 13

Nombre de votants 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

Ont donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :

M. Jean-Barthélémy VAUTEL
M. Christophe VESTRI
M. Christian FIGHIERA

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui présente un excédent global de **111 638,18 €**,

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 a été adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement de **19 598,34 €**,

Considérant l'excédent cumulé d'investissement de **92 039,84 €**,

L'excédent global (solde disponible) peut être réparti au budget primitif 2025 de la façon suivante :

AR Prefecture

006-210600599-20250403-DEL2025_47B-DE
Reçu le 07/04/2025

Il n'y aura pas d'affectation du résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au compte 1068.

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur – ligne 002) :
19 598,34 € (fonctionnement).
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur – ligne 001) :
92 039,84€ (investissement).

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025,

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe Parkings communaux tel que détaillé ci-dessus ;
- MANDATE Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Stéphane CHERKI

